



Union Syndicale de l'Office National des Forêts CGT

Pascal LECLERCQ Secrétaire Général 6 avenue de Grande Bretagne 66000 Perpignan
Tél 06 27 34 34 45 courriel : pascal.leclercq@onf.fr

Local Syndical CGT-FORET 2 avenue de Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12
Tél : 01 40 19 59 67 Fax : 01 40 19 78 26 courriel : cgt.foret.local@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.cgt-foret.org>

COMMUNIQUÉ - 11 février 2011

QUAND LES GRANDS PRÊTRES DU LIBÉRALISME RÉFLÉCHISSENT À LA POLITIQUE FORESTIÈRE FRANÇAISE...

L'article paru dans le dernier numéro du journal de l'association nationale des communes forestières (COFOR), intitulé « Disparition programmée du régime Forestier ? » a fait sensation et provoqué beaucoup d'émoi. Sensé commenter une note interne de la Direction Générale du Trésor à l'intention du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, relative à des « pistes de réformes de la politique forestière », il convenait donc d'analyser celle-ci tout en gardant la « tête froide », ce à quoi la CGT-Forêt s'est attelée, d'autant qu'il y est très clairement annoncé que la phase d'élaboration du prochain contrat d'objectifs Etat/ONF 2012-2016 sera l'occasion de faire passer une bonne partie des mesures préconisées.

Notons tout d'abord que cette note sulfureuse de 23 pages date du 15 novembre 2010. Il aura donc fallu deux mois et demi pour que les personnels de l'ONF et leurs représentants en aient connaissance, et encore par des voies non officielles. Ce qui montre bien que malgré les discours officiels du nouveau Directeur Général, la transparence et la franchise qui devraient accompagner la construction du prochain contrat sont encore loin d'être de la partie !

De la filière-bois et de ses défauts

Les rédacteurs commencent par poser un diagnostic plutôt pertinent de la situation de la filière-bois dans son ensemble, qui souffre d'un déficit commercial important alors que le massif forestier français est l'un des plus vastes d'Europe. Le morcellement de la forêt privée et les imperfections qui entourent le tissu industriel sont ainsi justement cités pour expliquer cette situation paradoxale. Au passage, la note tord le cou à quelques slogans fort à la mode depuis le dernier Grenelle de l'Environnement. Selon elle, en effet, prétendre prélever la totalité de l'accroissement biologique des forêts relève d'un non-sens économique. De même, « prélever plus tout en préservant mieux et pour stocker plus de carbone » sont des objectifs qui peuvent être antagonistes, sachant qu'on stocke plus efficacement le carbone en augmentant la durée des révolutions (révolution = période séparant la naissance du peuplement de sa récolte définitive)...

Ceci étant, ce diagnostic de l'état de la filière date d'au moins trente à quarante ans... Les réponses apportées étant toujours à peu près les mêmes, cette note ne faisant pas exception à la règle, il est donc étonnant que personne, depuis, ne se soit vraiment interrogé sur leur efficacité. La mise en place d'une véritable stratégie industrielle s'appuyant sur un puissant pôle public, par exemple, n'est jamais évoquée. Pourtant, sans remonter loin en arrière, il est indéniable qu'un outil comme le Fonds Forestier National, de sa naissance à la Libération jusqu'à sa disparition il y a quelques années, a véritablement dynamisé la filière.

Du Régime Forestier et de l'avenir de l'ONF

La note aborde ensuite l'ONF et formule des propositions d'évolution en trois temps. Et c'est là qu'elle dévoile sa véritable raison d'être : tirer à boulets rouges sur le service public forestier, censé « freiner le développement des autres acteurs de la filière ». En gros, si celle-ci végète, ce serait à cause du poids excessif du secteur public, incarné par l'ONF et l'architecture actuelle du Régime Forestier. Conclusion : pour développer la filière et la rendre compétitive sur le marché, il convient avant tout de la libérer de cette charge insupportable ! Pour y parvenir, trois étapes sont proposées.

1°) A court terme, augmenter les frais de garderie en instaurant un versement forfaitaire à l'hectare, ce qui permettrait à l'Etat de diminuer « significativement » le versement compensateur (bref, de transférer cette charge vers les communes). Cette mesure introduirait inévitablement une véritable inégalité de traitement en faisant payer davantage les communes propriétaires de forêts peu « productives ». Bref, ce serait la fin du service public « à la française » appliqué à la forêt, car rappelons que le mécanisme de financement actuel du Régime Forestier est un puissant outil de péréquation qui permet à chaque collectivité, en n'importe quel point du territoire et quelle que soit la valeur marchande de sa forêt, de bénéficier de la même qualité de gestion. Il correspond donc parfaitement à l'idée que l'on se fait en France d'un service public. Or, depuis vingt-cinq ans, ce bel équilibre est rompu. En effet, le versement compensateur ne correspond plus dans la réalité à la définition du Code Forestier car, aux yeux de l'Etat et au mépris de la loi, il s'est transformé en une simple subvention allouée à l'ONF, ce que confirme encore cette note. De ce fait, il ne représente plus aujourd'hui que la moitié du versement effectué au début des années 1980, soit une érosion d'une petite centaine de millions d'euros, ce qui n'est pas rien.

2°) A moyen terme, déléguer la gestion des forêts (communales dans un premier temps, puis domaniales) sous forme de concessions à des prestataires privés, l'ONF étant alors considéré comme l'un d'eux mis en concurrence avec les autres. Encore pire que la précédente, cette mesure provoquerait l'abandon de toute gestion des forêts peu « productives », sauf à y « mettre le prix », et à la surexploitation des autres afin d'en dégager un profit maximum. Elle signerait la mise à mort définitive de la multifonctionnalité.

3°) A long terme, recentrer les activités de l'ONF sur ses seules missions « régaliennes » (contrôle, régulation, production de services non marchands tels les MIG).

Nous sommes donc en présence d'un véritable plan visant à la destruction du service public de la forêt, au démantèlement de son vecteur principal qu'est aujourd'hui l'Office et à la privatisation de la gestion des forêts publiques.

[Du « marché », religion des temps modernes](#)

Finalement, cette note et ce qu'elle contient se situe dans la continuité de tout ce qui est entrepris depuis la réforme de 1986-1987 (consécutive au premier contrat de plan Etat/ONF de l'histoire), la Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP) portant cette logique à son paroxysme. Mais si on y réfléchit bien, la machine s'est mise en route, non en 1987, mais bien en... 1964, dès la naissance de l'ONF sur les ruines de l'Administration des Eaux et Forêts (rappel : la revendication-mère de la CGT-Forêt est la réunification de toutes les missions forestières au sein d'un grand ministère).

Elle confirme la vision économique dominante depuis les années 1980 qui veut faire place nette au « marché » et à la « concurrence libre et non faussée », ce qui nécessite la disparition des services publics et l'effacement de la puissance publique. En fait, le « marché » semble être devenue une nouvelle religion, laquelle est enseignée dans ces grandes écoles de plus en plus inaccessibles aux couches sociales modestes. Les technocrates ainsi fanatisés (plutôt que formés) qui en sortent en deviennent les grands prêtres (à l'image des rédacteurs de cette note), et se retrouvent ensuite à la tête des grandes entreprises du CAC 40 (ce qui paraît logique), mais aussi, et surtout, aux commandes des principales institutions publiques et politiques. Incapables d'envisager toute évolution positive de la société en dehors du « marché », ces véritables fanatiques religieux mènent depuis une trentaine d'années une espèce de croisade contre les fondamentaux de la société française, la RGPP faisant office de Tribunal moderne de l'Inquisition !

[Indignons-nous ! Mobilisons-nous !](#)

Mais rien n'est fatal ! Après plusieurs siècles d'obscurantisme et de féodalisme, la puissance des « Lumières » a fini par aboutir au raz-de-marée de 1789 ! Et c'est au plus profond de la nuit de l'Occupation nazie de notre pays qu'est né le Conseil National de la Résistance, lequel a permis les acquis de la Libération, véritable « hérésie » aux yeux de ces grands prêtres du « marché » !

Laisser faire tout cela, ce serait s'en rendre complice. Plus tard, nos enfants pourraient même nous condamner pour cette indifférence face à ce recul de civilisation. Nous devons donc tous nous indigner, nous engager et nous mobiliser pour sauver notre outil de travail avant qu'il ne soit trop tard ! ■